



Chancellerie fédérale, le 4 mars 2024

Stratégie Administration fédérale numérique

Plan directeur 2024



Résumé

La stratégie Administration fédérale numérique du Conseil fédéral fixe les objectifs de la transformation numérique au sein de l'administration fédérale. La stratégie est mise en œuvre au moyen, d'une part, d'activités matérielles liées de manière spécifique aux tâches dans les départements et les offices et, d'autre part, de mesures de base applicables dans toute l'administration fédérale. Ces dernières sont pilotées au moyen du plan directeur. Le secteur TNI de la Chancellerie fédérale (TNI-ChF) coordonne la mise en œuvre avec les départements et les unités administratives. Le plan directeur est mis à jour chaque année.

Le plan directeur 2024 est structuré comme suit :

- l'introduction présente les principales nouveautés par rapport à la période précédente et certaines particularités de la mise en œuvre de la stratégie durant cette année transitoire ;
- suit un commentaire des principes de mise en œuvre de la stratégie et des principaux rôles et processus, les explications relatives à la mise en œuvre présentées dans la stratégie Administration fédérale numérique étant précisées ;
- le portefeuille stratégique donne ensuite une vue d'ensemble des objectifs stratégiques et mesures de mise en œuvre priorités pour 2024 ;
- enfin, toutes les mesures prévues et coordonnées en vue de la mise en œuvre de la stratégie sont décrites dans de brèves fiches.

Le plan directeur comprend au total trente mesures portant sur divers thèmes relatifs aux sept priorités stratégiques. Cette année, le TNI-ChF coordonnera et élaborera avec les départements et les unités administratives une centaine de résultats destinés à faire avancer la transformation numérique de l'administration fédérale. Les mesures comprennent l'élaboration de bases légales, des travaux dans les domaines de l'architecture et de la standardisation, la conception de stratégies portant sur certains thèmes, le développement de nouveaux instruments de direction, l'organisation de comités spécialisés, l'échange d'expériences dans des réseaux consacrés à des thèmes spécifiques ou encore des offres de formation continue destinées aux collaborateurs.

Contenu

Résumé	2
1. Introduction	4
1.1 Nouveautés par rapport à la Stratégie numérique de la Confédération 2020-2023	4
1.2 Particularités pour l'année 2024.....	4
2. Principes	4
2.3 Les deux piliers de mise en œuvre de la stratégie	4
2.4 Planification annuelle : plan directeur	5
2.5 Mise en œuvre agile de la stratégie et rôles	5
2.6 Ressources	6
2.7 Contrôle de gestion	6
3. Portefeuille stratégique : objectifs stratégiques et epics priorisés pour 2024	7
4. Portefeuille : mesures stratégiques 2024 coordonnées	11
4.1 Priorité 1	11
4.2 Priorité 2	15
4.3 Priorité 3	17
4.4 Priorité 4	19
4.5 Priorité 5	21
4.6 Priorité 6	22
4.7 Priorité 7	24
5. Liste des abréviations	27

1. Introduction

La stratégie Administration fédérale numérique du Conseil fédéral fixe les objectifs de la transformation numérique au sein de l'administration fédérale. Les 28 objectifs stratégiques sont regroupés en sept priorités. Ils constituent, avec les attentes en termes d'effets formulées dans la stratégie, le modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale. La mise en œuvre de la stratégie est pilotée au moyen du plan directeur. Celui-ci est mis à jour chaque année.

1.1 Nouveautés par rapport à la Stratégie numérique de la Confédération 2020-2023

Le Conseil fédéral a renoncé à limiter la nouvelle stratégie Administration fédérale numérique dans le temps ; les objectifs stratégiques ont été définis à l'horizon 2030. Le nombre important d'objectifs stratégiques (28 au total) montre que des mesures doivent être prises dans de nombreux domaines pour que l'administration réussisse sa transformation numérique. Les mesures fixées dans le plan directeur pour 2024 ne permettront de mettre en œuvre qu'une partie des objectifs stratégiques.

1.2 Particularités pour l'année 2024

Le plan directeur 2024 présente les objectifs priorisés ainsi que les mesures de mise en œuvre définies pour l'année en cours. L'accent est mis sur les travaux consécutifs à la mise en œuvre de la stratégie 2020-2023 et sur les affaires déjà confiées au TNI-ChF. Au cours de l'année, de nouvelles mesures seront déterminées sur la base des objectifs stratégiques et, le cas échéant, intégrées dans le plan directeur 2025 après consultation du Conseil TNI de la Confédération (Conseil TNI). La stratégie prévoit que toutes les initiatives stratégiques doivent être dotées d'objectifs mesurables, de résultats prédéfinis et de conditions de clôture. Le plan directeur 2024 a été élaboré selon une procédure de planification raccourcie. Il présente l'utilité et les résultats visés, mais pas encore d'indicateurs. En 2024, le TNI-ChF concrétisera davantage la mesure de l'efficacité et examinera si et comment la contribution des autres unités administratives à la mise en œuvre de la stratégie peut être rendue visible.

2. Principes

2.1 Les deux piliers de mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie Administration fédérale numérique repose sur deux piliers d'importance égale : a) les activités matérielles liées aux tâches déployées par les départements et les offices et b) des mesures de base applicables dans toute l'administration fédérale.

Le plan directeur porte sur les mesures de la deuxième catégorie (b), à savoir les mesures de base applicables dans toute l'administration fédérale. Il permet au TNI-ChF de garantir, en collaboration avec les départements, que ces mesures seront mises en œuvre de manière coordonnée.

a) Activités matérielles liées aux tâches – Mise en œuvre de la stratégie par les départements et les offices

Les départements et la Chancellerie fédérale sont responsables de la transformation numérique dans leurs domaines de compétences respectifs (art. 3 OTNI). Ils mettent en œuvre la stratégie Administration fédérale numérique dans ce cadre et coordonnent leurs planifications avec le plan directeur 2024.

Les projets et activités de transformation numérique dont la responsabilité est décentralisée sont répertoriés dans plusieurs instruments de pilotage de l'administration fédérale (notamment dans le programme de la législature, le budget avec PITF et le Cockpit IKT), ils sont gérés au moyen de ces instruments et ils sont mis en œuvre de manière décentralisée¹. Un rôle particulier incombe aux offices

¹ Cf. Chancellerie fédérale : [Programme de la législature - Documentation \(admin.ch\)](#), Administration fédérale des finances : [Budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances \(admin.ch\)](#), Chancellerie fédérale : [Contrôle de gestion \(admin.ch\)](#). Le Cockpit IKT n'est pas accessible au public.

transversaux qui sont responsables de procédures d'assistance destinées à toute l'administration fédérale (dans les domaines des finances, du personnel, de la logistique et de l'immobilier) ou qui fournissent des prestations numériques de base à l'ensemble de l'administration (services standard, infrastructures et services communs).

Les activités des départements et des offices, qui contribuent de manière importante à ce que les objectifs de la stratégie soient atteints, ne sont pas mentionnées dans le présent plan directeur.

Le plan directeur 2024 contient, à titre d'essai, quelques projets du TNI-ChF motivés par des raisons matérielles mais d'une importance particulière sur le plan stratégique (fiches bleu clair). Pour ces projets choisis, soit le TNI est responsable de l'application d'un service standard existant, soit il met en œuvre la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)², laquelle déploie également ses effets dans l'ensemble de l'administration. Ces projets sont en règle générale conduits par l'intermédiaire du Comité de gestion des services standard (GSS) ou en suivant la voie hiérarchique au sein du TNI.

b) Mesures de base applicables dans toute l'administration fédérale – Mise en œuvre agile des mesures coordonnées au niveau supérieur

Le TNI-ChF coordonne les mesures de base de la transformation numérique applicables dans toute l'administration fédérale. Il les définit chaque année dans le plan directeur, en accord avec le Conseil TNI, et les met en œuvre avec les départements et les unités administratives. La planification est effectuée selon une méthodologie agile (voir chapitres suivants).

La responsabilité d'une mesure stratégique (appelée ci-après « epic », du fait de la mise en œuvre agile) peut incomber au TNI, à un département ou à une unité administrative. La participation et la collaboration sont expressément souhaitées. Pour 2024, le Conseil TNI a pu être associé directement à la mise en œuvre de la stratégie dans la mesure où, pour chacune des priorités stratégiques, le rôle de business owner est endossé par un membre du conseil. Les business owners évaluent la valeur ajoutée des mesures de mise en œuvre pour l'ensemble de l'administration et priorisent certaines activités.

2.2 Planification annuelle : plan directeur

L'orientation de la stratégie Administration fédérale numérique est réexaminée chaque année. Au milieu de l'année, le Délégué à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique (délégué TNI) procède, en collaboration avec le Conseil TNI, à une priorisation des objectifs stratégiques, détermine ainsi l'orientation générale pour l'année suivante et peut, si nécessaire, définir des mesures incitatives à court terme. Les départements et les unités administratives ont la possibilité pour leur part de présenter, par le truchement du Conseil TNI, des propositions pour des mesures coordonnées. Avant la fin de l'année, le TNI-ChF prépare le plan de transformation pour l'année suivante. Le délégué TNI adopte le plan de transformation au début de l'année, après avoir entendu le Conseil TNI.

La planification de la stratégie suit les règles du « Lean Portfolio Management » selon SAFe®³. La méthode est adaptée aux travaux stratégiques, afin qu'elle fonctionne au sein du cadre juridique applicable.

2.3 Mise en œuvre agile de la stratégie et rôles

Le plan directeur 2024 présente les objectifs stratégiques priorisés pour 2024. La mise en œuvre suit, tout comme la planification, les principes de SAFe®. Les mesures sont gérées sous la forme d'epics, chacune d'entre elles contribuant à la mise en œuvre d'au moins un objectif de la stratégie ; ensemble, elles constituent le portefeuille stratégique. Chaque epic est assortie d'un ou de plusieurs résultats qu'il conviendra d'atteindre en 2024. La plupart des epics subsisteront au-delà de 2024. La mise en œuvre effective de la stratégie a lieu au sein d'équipes agiles.

² RS 172.019

³ Scaled Agile Framework® (SAFe®).

Les planifications détaillées à l'intérieur des epics relèvent de la responsabilité des organisations responsables, selon des rôles définis (voir ci-après). Les différentes étapes de la mise en œuvre n'apparaissent pas dans le plan directeur, car elles sont planifiées en cours d'année.

Tous les quatre mois, le TNI-ChF et les départements et unités administratives concernés procèdent ensemble à la planification de l'incrément en vue de déterminer les activités de mise en œuvre concrètes pour les quatre mois suivants et assurer la coordination entre les priorités stratégiques. Trois rôles ont été définis pour la mise en œuvre de la stratégie : les rôles de propriétaire epic, de propriétaire de la priorité et de business owner⁴.

- Chaque mesure est placée sous la responsabilité d'un **propriétaire epic**, rôle qui peut être assumé par des collaborateurs du TNI-ChF, d'un département ou d'une unité administrative. Le propriétaire epic dirige les mesures concrètes de mise en œuvre.
- Chaque priorité stratégique est gérée par un **propriétaire de la priorité**. Il s'agit en règle générale de collaborateurs du TNI-ChF, parfois en codirection avec une personne d'un département ou d'un office. Les propriétaires de priorités sont responsables de la planification au niveau de la priorité, coordonnent les activités, veillent à leur mise en œuvre et établissent des rapports sur la réalisation des objectifs stratégiques au sein de la priorité.
- Chaque priorité stratégique est détenue par un **business owner** provenant du Conseil TNI. Les business owners défendent les besoins des clients dans le cadre de la mise en œuvre agile de la stratégie et évaluent les effets des mesures (epics) du point de vue de ces clients. Ils encadrent les équipes, les assistent dans la planification détaillée, alignent les priorités du point de vue stratégique et assurent le lien avec le Conseil TNI.

Les business owners ne peuvent toutefois pas entièrement remplacer les fonctions hiérarchiques dans le contexte interdépartemental. Il revient aux organisations concernées de décider si une mesure peut effectivement être mise en œuvre et quelle ampleur cette mise en œuvre doit avoir, étant donné qu'elles doivent mettre du personnel et des ressources à disposition et sont responsables de ces deux points.

2.4 Ressources

Mise en œuvre de la stratégie en 2024

La planification des ressources nécessaires incombe fondamentalement à l'organisation responsable. Cette tâche comprend en particulier les concertations nécessaires avec les départements et unités administratives concernés lors de la préparation des résultats.

Toutes les activités destinées à mettre en œuvre la stratégie en 2024 doivent se déployer dans les limites des ressources en personnel disponibles et des moyens financiers portés au budget. Des ressources centralisées peuvent être demandées en cours d'année pour soutenir certaines mesures de mise en œuvre⁵.

Ressources centralisées pour la mise en œuvre de la stratégie à partir de 2025

Pour les années 2025 et 2026, une partie des ressources centralisées sera expressément réservée au soutien de la mise en œuvre de la stratégie. Les critères et les processus pour l'attribution des ressources seront adaptés d'ici à la fin 2024.

2.5 Contrôle de gestion

Le TNI-ChF élabore chaque année un rapport de contrôle de gestion relatif à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie Administration fédérale numérique. Si nécessaire, il établit un aperçu de l'état intermédiaire en milieu d'année. Le contrôle de gestion se concentre sur les mesures prévues par le plan directeur (pilier b). L'accent n'est pas mis sur les activités déployées de manière décentralisée

⁴ Le rôle de propriétaire de la priorité n'existe pas sous cette forme dans SAFe®.

⁵ Cf. Chancellerie fédérale : [Conduite financière \(admin.ch\)](#).

par les départements dans ce domaine. Les conclusions présentées dans le rapport sont prises en compte dans les travaux ultérieurs de mise en œuvre de la stratégie. Si nécessaire, le délégué TNI décide de mesures supplémentaires.

3. Portefeuille stratégique : objectifs stratégiques et epics priorisés pour 2024

Ci-après, nous présentons, par priorité, les objectifs stratégiques pour lesquels des mesures de mise en œuvre sont prévues pour 2024. Chaque epic est résumée dans une fiche qui indique le lien avec les objectifs stratégiques et qui décrit l'objectif visé, le délai approximatif dans lequel la mesure peut être réalisée et les principaux résultats escomptés d'ici la fin 2024. Les différentes activités sont définies tous les quatre mois lors de planifications d'incrément, dans le cadre de la mise en œuvre agile.

Le portefeuille qui suit établit une distinction entre les mesures stratégiques à proprement parler, lesquelles sont planifiées de manière agile dans le cadre du plan directeur, et des projets stratégiques choisis du TNI-ChF. Ces derniers sont signalés par un astérisque (*) dans le tableau qui suit et les fiches correspondantes sont en bleu clair. L'état d'avancement de la mise en œuvre des projets TNI peut être indiqué dans les planifications d'incrément. Les projets ne sont cependant pas planifiés ou pilotés dans le cadre de la gestion de projet agile pour la mise en œuvre de la stratégie, mais en suivant la voie hiérarchique au sein du TNI-ChF.

Le portefeuille comprend au total 30 mesures de mise en œuvre, assorties d'un ou de plusieurs résultats, ainsi que 7 projets choisis du TNI. Les mesures concernent 17 des 28 objectifs stratégiques et vont plus loin que la priorisation initiale des objectifs effectuée par le Conseil TNI en été 2022. Une des raisons en est que certains mandats ont déjà été confiés et qu'ils sont en cours de réalisation au sein du TNI-ChF. La parenthèse « (∞ CHN) » indique qu'une mesure a un lien matériel avec l'un des trois thèmes prioritaires de la stratégie Suisse numérique pour 2024⁶. Les liens avec les objectifs de la stratégie Administration numérique suisse ne sont pas indiqués.

Priorité	N°	Objectif stratégique	Epics de la mise en œuvre agile et projets choisis du TNI
Légende	N°	Énoncé de l'objectif (stratégie Administration fédérale numérique)	<ul style="list-style-type: none"> • Titre de l'epic (mise en œuvre agile de la stratégie) * Titre du projet TNI (pilotage TNI-ChF) ∞ Thème prioritaire de la stratégie Suisse numérique
Couleurs		Priorisation initiale des objectifs (Conseil TNI 2022)	Mesure priorisée TNI & Conseil TNI
P1 	Penser et aménager l'administration numérique en réseau		
	1	L'administration fédérale exploite les synergies existantes et en crée de nouvelles, et elle développe ses prestations sous la forme de réseaux de création de valeur (de bout en bout, utilisation multiple, accès simple par le biais d'interfaces/API).	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mise en réseau et utilisation des données de base (∞ CHN)</u> • <u>Conception d'une plateforme consacrée à la science des données</u>
	2	Dans la mesure du possible, les unités administratives mettent leurs prestations numériques à disposition de manière ouverte.	* <u>Faciliter la mise en œuvre de la LMETA pour les logiciels à code source ouvert</u>
	3	L'administration fédérale présente de manière transparente, sur des plateformes communes, toutes les offres numériques disponibles.	• <u>Opérationnaliser les capacités numériques</u>
	4	Les unités administratives utilisent des données et solutions existantes fondées sur des standards.	• <u>Optimiser les services SOA, les micro-services et les API (∞ CHN)</u>

⁶ Chancellerie fédérale : Stratégie Suisse numérique - thèmes prioritaires (digital.swiss)

			<ul style="list-style-type: none"> • <u>Être en mesure de relier des données des autorités</u> • <u>Identifier les modules de la transformation numérique</u>
	5	L'administration fédérale met à la disposition de tous les acteurs une identité numérique fiable pour laquelle des droits d'accès peuvent être octroyés de manière ciblée et qui est utilisée systématiquement dans les processus de l'administration.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Renouveler la gouvernance IAM</u> • <u>Faciliter l'utilisation de prestations IAM</u> • <u>Institutionnaliser les partenariats dans le domaine IAM</u> * <u>Déployer et développer AGOV</u>
	6	L'administration fédérale tire profit des possibilités offertes par la LMETA (par ex. projets pilotes, projets phares, mise à disposition de moyens informatiques).	
P2 Accroître l'orientation utilisateurs et l'orientation sur l'utilité			
	7	Les unités administratives conçoivent leurs prestations de manière à ce qu'elles soient simples et interopérables, et elles les regroupent de manière supradépartementale et intégrée, pour les différents événements de la vie / des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accompagner l'ordonnance de la ChF relative à la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)</u> • <u>Conduire la communauté de pratique (CoP) sur les portails des autorités</u> • <u>Optimiser la publication des prestations des autorités</u> (∞ CHN)
	8	Les unités administratives présentent de manière transparente les fonctionnalités dont disposent leurs prestations.	
	9	Les unités administratives associent les utilisateurs et d'autres personnes concernées à la conception de leurs prestations.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutenir la communication en vue de l'orientation utilisateurs</u>
P3 Mettre en place l'utilisation des données dans un climat de confiance			
	10	L'administration fédérale crée les bases légales et organisationnelles nécessaires pour que les autorités de tous les échelons étatiques et les organisations partenaires puissent réutiliser des données existantes.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accompagner la législation relative à la réutilisation des données</u> (∞ CHN) • <u>Mettre en place un organe spécialisé dans la gestion et l'interopérabilité des données</u> • <u>Développer les compétences en matière de gestion des données et de l'information</u>
	11	Lors de la collecte de données, l'administration fédérale pense déjà aux réutilisations possibles de ces données (réseaux de création de valeur) et les harmonise à la source.	
	12	L'administration fédérale construit un écosystème de données doté d'espaces de données ad hoc.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Établir un écosystème de données suisse</u> (∞ CHN)
P4 Renforcer la souveraineté numérique			
	13	L'administration fédérale s'investit pour préserver sa liberté de décision concernant les services numériques, et elle s'interroge sur les dépendances existantes.	<ul style="list-style-type: none"> * <u>Examiner la bureautique avec OSS</u>
	14	Les exploitants satisfont aux exigences propres à la Confédération en matière de sécurité et de disponibilité des centres de calcul, des réseaux et des prestations.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Élaborer une stratégie pour les centres de calcul</u> • <u>Développer une vision globale des infrastructures</u> * <u>Répondre au postulat « Sécuriser le flux de données de l'administration fédérale »</u>

	15	L'administration fédérale met à disposition, au sein de l'administration, des services en nuage publics et privés, et la gouvernance relative à leur utilisation définit clairement les responsabilités.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Établir la gouvernance du nuage</u>
P5 Faciliter l'innovation et le changement			
	16	L'administration fédérale reconnaît les tendances déterminantes et examine suffisamment tôt leurs conséquences possibles pour l'accomplissement de ses tâches légales.	
	17	L'administration fédérale tire profit du cadre existant et crée les conditions générales lui permettant de tester de manière ciblée de nouvelles solutions.	
	18	L'administration fédérale décèle les technologies de rupture et réglemente au plus vite leur utilisation en son sein.	
	19	La Suisse tire profit des chances qu'offre l'intelligence artificielle (IA), réduit les risques liés à l'IA et s'engage pour une Suisse innovante et une réglementation nationale et internationale tournée vers l'avenir.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Encourager l'IA dans l'administration fédérale</u> (∞ CHN)
	20	Les unités administratives se mettent en réseau pour les thèmes novateurs qui concernent plusieurs d'entre elles, et elles tirent profit du transfert de savoir des milieux scientifiques et économiques vers l'administration.	
P6 Encourager une organisation moderne de l'administration et un changement de culture			
	21	L'administration fédérale décroïssonne sa pensée de manière reconnaissable et saisit les chances qu'offre le numérique pour se moderniser, dans le respect du cadre légal (principe départemental compris).	
	22	L'administration fédérale consolide la collaboration entre fonctions et entre unités organisationnelles au moyen de processus et d'instruments adéquats.	<ul style="list-style-type: none"> * <u>Renouveler la stratégie GEVER et la gouvernance</u>
	23	L'administration fédérale met à disposition un environnement de travail moderne permettant de collaborer sous forme numérique, analogique et hybride.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutenir la méthode BizDevOps (par ex. SAAFe®)</u> • <u>Développer les méthodes de gestion de projets ou de programmes</u> * <u>Mettre en œuvre le projet CEBA</u>
	24	L'administration fédérale crée les conditions nécessaires et se positionne comme un employeur attractif dans le domaine du numérique.	
	25	En sa qualité d'employeur, l'administration fédérale soutient ses collaborateurs dans la gestion du savoir et dans l'acquisition de compétences numériques en leur procurant des méthodes et des instruments uniformes et interopérables et en leur proposant des formations et des formations continues.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Conduire la CoP sur les applications SaaS</u> • <u>Étendre la méthodologie de modélisation de la Confédération</u>

P7	Accélérer de manière coordonnée la transformation numérique		
	26	<p>L'administration fédérale veille à une compréhension commune des objectifs de la transformation numérique et des changements que cette transformation implique.</p>	<p>* <u>Soutenir la gouvernance de la transformation numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Développer un modèle de maturité de la transformation numérique</u> • <u>Établir une vue d'ensemble des stratégies</u> • <u>Rendre possible l'architecture de la cyberadministration</u> • <u>Renouveler la gestion des directives TNI</u>
	27	<p>Les unités administratives s'organisent en fonction des exigences posées par la transformation numérique en considérant celle-ci comme faisant partie intégrante de leurs tâches.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Soutenir les centres d'expertise (CoE)</u> * <u>Introduire un outil de controlling du portefeuille de la Confédération</u>
	28	<p>Les unités de l'administration fédérale dotées de tâches transversales harmonisent entre elles les stratégies dont elles sont responsables et les mettent en œuvre de manière à ce qu'elles se complètent.</p>	

4. Portefeuille : mesures stratégiques 2024 coordonnées

Les mesures (epics) visant à mettre en œuvre la stratégie sont décrites ci-après dans des fiches regroupées par priorité.

4.1 Priorité 1

Priorité 1 : penser et aménager l'administration numérique en réseau	
	<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population et l'économie disposent, de bout en bout, de prestations simples des autorités. - L'administration fédérale construit ses applications de manière modulaire et exploite les synergies par la création de services communs et la réutilisation. - Les autorités de tous les échelons étatiques ont accès à des applications et informations interopérables.

Epic	Mise en réseau et utilisation des données de base				
Attribution	Objectif 1 – Synergies & création de valeur en lien avec les prestations des autorités				
Description	Les données sont mises en réseau de sorte qu'elles puissent être modifiées à la source et être utilisées par toutes les personnes autorisées (en vertu d'une loi) dans leurs processus de manière transparente pour les personnes concernées. Cette mesure permet de créer les conditions nécessaires à une automatisation fiable des processus des autorités et de faciliter ainsi la tâche des entreprises et de la population dans leurs rapports avec l'administration. De cette manière, nous améliorons la qualité des prestations des autorités et accroissons la confiance à l'égard de l'administration.				
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +	
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Décision du Conseil fédéral concernant la suite des travaux dans le domaine des données de base - Actualisation de la Stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération (SB018) - Coordination de la standardisation dans le domaine des données de base (eCH) 				

Epic	Conception d'une plateforme consacrée à la science des données				
Attribution	Objectif 1 – Synergies & création de valeur en lien avec les prestations des autorités				
Description	Par la conception d'une plateforme consacrée à la science des données que nous pourrons utiliser ensemble et qui permettra d'analyser des données, nous créons une base commune pour toutes les unités administratives intéressées en vue de la future plateforme. Une telle plateforme accroîtra les compétences en matière d'utilisation des données au sein de l'administration fédérale et favorisera la prise de décisions fondée sur des informations.				
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +	
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'un service de « plateforme collaborative consacrée à la science des données » du point de vue des affaires - Analyse des besoins des unités administratives recourant à la science des données - Projet initial d'organisation et de rôles pour l'exploitation de la plateforme 				

Projet TNI	Faciliter la mise en œuvre de la LMETA pour les logiciels à code source ouvert (art. 9 LMETA)			
Attribution	Objectif 2 – Prestations ouvertes des autorités			
Description	Au moyen d'outils et de listes de contrôle, nous soutenons les unités administratives dans la mise en œuvre de l'art. 9 LMETA, en leur montrant comment les logiciels à code source ouvert (Open Source Software, OSS) peuvent être publiés et quels éléments doivent être pris en considération. Cette mesure facilite la tâche des unités administratives et permet d'établir une unité de doctrine dans la mise en œuvre de l'art. 9 LMETA (par ex. par le choix de quelques licences seulement, mais de bonne qualité).			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et listes de contrôle pour la publication d'OSS - Publication du « Trust Broker BTB Confédération » du service standard IAM comme OSS - Implémentation des OSS dans le domaine des achats (par ex. dans les Conditions générales de la Confédération) - Adaptation du module HERMES consacré au développement de logiciels - Adaptation du « Guide stratégique » et du guide « Praxis-Leitfaden OSS » (en allemand) 			

Epic	Opérationnaliser les capacités numériques			
Attribution	Objectif 3 – Plateformes communes			
Description	En adoptant une approche structurée, nous soutenons la mise en œuvre de la gestion des compétences dans les unités administratives. Une opérationnalisation structurée de l'architecture permet d'encourager la collaboration, de créer des synergies entre les unités administratives et d'améliorer la gestion du savoir et la transparence des offres numériques.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Conception en vue de l'implémentation de compétences numériques au sein de l'administration fédérale - Guide relatif à la mise en œuvre sous l'angle de l'architecture et des affaires - Méthodologie pour la mesure des effets dans le domaine des compétences en matière d'architecture 			

Epic	Optimiser les services SOA, les microservices et les API			
Attribution	Objectif 4 – Utilisation de standards pour les données et les solutions			
Description	L'actualisation des directives R016 relatives à l'architecture orientée services (SOA) et l'intégration de principes concernant le recours à des microservices en lien avec l'architecture API nous permettent de mettre en place une approche moderne et uniforme pour la création de prestations numériques par les architectes et les développeurs au sein de l'administration fédérale. Nous renforçons ainsi l'interopérabilité et l'efficacité de la fourniture publique de services.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la directive R016 (API, SOA, microservices) - Guide pour la mise en œuvre de l'architecture (y compris une étude sur les interfaces [API]) - Outils dans le domaine de l'architecture et du développement - GovTech Hackathon 2024 			

Epic	Identifier les modules de la transformation numérique			
Attribution	Objectif 2 – Prestations ouvertes des autorités			
Description	Une analyse des modules de la transformation numérique susceptibles d'être réutilisés (tels que des services standard, des services techniques ou spécialisés, des produits et des procédures) nous permet de créer une base de décision pour d'autres investissements dans la réalisation de tels modules. Nous favorisons ainsi des synergies et la mise en place de prestations des autorités interopérables et fournies de bout en bout.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Portefeuille initial modules de la transformation numérique - Compréhension commune du « module de la transformation numérique » - Décision TNI sur la suite des travaux 			

Epic	Être en mesure de relier des données des autorités			
Attribution	Objectif 4 – Utilisation de standards pour les données et les solutions			
Description	Sur la base d'une architecture décentralisée des données et par l'exécution de projets pilotes dans divers contextes administratifs, nous procédons à une analyse du potentiel lié à l'utilisation d'une architecture des données qui soit adaptée à la structure décentralisée de l'administration. Nous favorisons ainsi l'approche d'une administration axée sur les données.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Architecture pour une gestion décentralisée des données - Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'architecture - Essai pilote avec l'architecture 			

Epic	Renouveler la gouvernance IAM			
Attribution	Objectif 5 – Implémentation d'identités fiables			
Description	En révisant l'ordonnance sur les systèmes de gestion des données d'identification et les services d'annuaires de la Confédération (OIAM), nous renouvelons la gouvernance dans l'IAM de la Confédération et nous l'axons sur les besoins actuels et les nouvelles bases légales. L'ordonnance est ainsi alignée sur la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD), la loi sur la sécurité de l'information (LSI) et la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA).			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Projet de normes pour la gouvernance dans l'IAM			

Epic	Faciliter l'utilisation de prestations IAM			
Attribution	Objectif 5 – Implémentation d'identités fiables			
Description	Par l'automatisation de processus dans le service standard IAM, des offres en libre accès et les mesures de formation correspondantes, nous simplifions le recours aux prestations IAM pour les unités administratives. Ainsi, l'IAM sera plus rapidement à leur disposition pour de nouvelles applications.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble des applications spécialisées et des services informatiques utilisant l'IAM et besoins - Conception de l'architecture de la plateforme pour les modèles d'utilisation 			

Epic	Institutionnaliser les partenariats dans le domaine IAM			
Attribution	Objectif 5 – Implémentation d'identités fiables			
Description	En institutionnalisant les partenariats d'affaires dans les services IAM du service standard IAM, nous donnons à toutes les unités de l'administration fédérale la possibilité d'utiliser directement, dans leurs processus d'affaires numérisés, les identités de collaborateurs d'autres institutions, sans devoir les gérer individuellement. Les collaborateurs peuvent travailler avec leurs identités habituelles (pour autant que celles-ci soient fiables). Cette mesure permet de rendre les processus d'affaires numérisés plus rapides, plus efficaces, plus souples et plus conviviaux.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de la collaboration IAM au sein du paysage administratif suisse (eCH) et début de la mise en œuvre avec les institutions cantonales - Projet sommaire pour une collaboration IAM avec les personnes morales tenues d'utiliser l'IAM en vertu de la loi 			

Projet TNI	Déployer et développer AGOV (identifiant des autorités)			
Attribution	Objectif 5 – Implémentation d'identités fiables			
Description	Le Service d'authentification des autorités suisses (AGOV) est un système d'authentification que la Confédération exploite, qu'elle met à la disposition de l'administration fédérale, des cantons et des communes pour l'authentification et dans lequel l'e-ID pourra, dans le futur, être utilisée comme moyen d'identification. AGOV permet l'utilisation polyvalente des identités électroniques en Suisse.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Portail en libre accès pour l'intégration d'applications - Guichet pour la vérification sur place de l'identification de personnes - Vérification en ligne et à distance de l'identification de personnes - Déploiement dans d'autres cantons 			

4.2 Priorité 2

Priorité 2 : accroître l'orientation utilisateurs et l'orientation sur l'utilité	
	<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prestations des autorités sont mises à la disposition des particuliers et des entreprises de manière regroupée (guichet unique). - Les entreprises et les particuliers ont accès facilement et rapidement aux prestations des autorités.

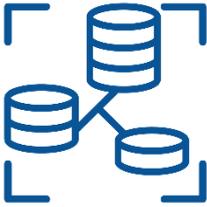
Epic	Accompagner l'ordonnance de la ChF relative à la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE)			
Attribution	Objectif 7 – Prestations intégrées des autorités			
Description	Dans l'ordonnance concrétisant les art. 11 et 13 de la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE), nous arrêtons les modalités d'autorisation des dérogations à l'obligation légale de raccorder à EasyGov.swiss les prestations des autorités destinées aux entreprises et fixons, en collaboration avec le SECO et l'organisation ANS, les normes nécessaires à l'interopérabilité.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement législatif : - Projet de procédure pour l'octroi de dérogations à l'obligation de mettre les prestations des autorités à disposition sur EasyGov.swiss (art. 11 LACRE) - Identification des normes d'interopérabilité (art. 13 LACRE) 			

Epic	Conduire la communauté de pratique (CoP) sur les portails des autorités			
Attribution	Objectif 7 – Prestations intégrées des autorités			
Description	Avec la communauté de pratique (CoP), nous offrons un cadre dans lequel les personnes responsables de prestations des autorités ou de portails de l'administration fédérale peuvent mener des échanges structurés afin de créer des synergies grâce à la mise en réseau et la coordination. Nous contribuons ainsi à ce que les prestations numériques des autorités deviennent plus simples pour les utilisateurs et soient plus facilement mises à disposition ou intégrées par les prestataires.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Conduite de la communauté de pratique (CoP) sur les portails et prestations des autorités avec tous les départements			

Epic	Optimiser la publication des prestations des autorités			
Attribution	Objectif 7 – Prestations intégrées des autorités			
Description	En collaboration avec des portails d'information et des plateformes tels que la plateforme d'interopérabilité I14Y (OFS), le portail pour les entreprises Easy-Gov.swiss (SECO), le portail destiné à la population ch.ch (ChF), l'ePortal (DFF), AGATE (DEFR) ou eGovernment DETEC, nous publions les prestations des autorités de l'administration fédérale en nous axant sur les utilisateurs. Les entreprises et la population bénéficient ainsi d'un accès simple, rapide et facile à comprendre aux prestations des autorités.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et publication des prestations des autorités pertinentes - Carte des portails avec les prestations des autorités disponibles 			

Epic	Soutenir la communication en vue de l'orientation utilisateurs			
Attribution	Objectif 9 – Association des utilisateurs à la conception des prestations			
Description	Nous soutenons les collaborateurs de l'administration fédérale et d'autres administrations dans le développement de prestations (numériques) axées sur les utilisateurs en organisant des événements d'information et de réseautage par groupes cibles et en proposant des formations continues. Nous favorisons ainsi le transfert de connaissances au sein de l'administration et renforçons l'orientation clients.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements Lunch & Learn - Organisation du forum Communication numérique (ChF et ANS) - Poursuite des cours à l'Office fédéral du personnel (OFPER) 			

4.3 Priorité 3

Priorité 3 : mettre en place l'utilisation des données dans un climat de confiance	
	<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les groupes concernés peuvent, selon des règles claires et dans le respect des intérêts et droits des personnes concernées, utiliser les données de la Confédération en vue de créer de la valeur pour leurs propres besoins (réutilisation). - Les particuliers et les entreprises ne doivent saisir plus qu'une seule fois leurs données pour leurs interactions avec l'administration (principe « une fois pour toutes »). - Les particuliers et les entreprises comprennent aisément à quelles fins l'administration fédérale utilise leurs données.

Epic	Accompagner la législation relative à la réutilisation des données			
Attribution	Objectif 10 – Réutilisation des données			
Description	Le Conseil fédéral a été chargé par la motion 22.3890 d'élaborer une loi-cadre sur la réutilisation des données. Nous accompagnons le projet législatif (responsabilité : OFJ) sous l'angle technique et contribuons à l'élaboration de bases légales pour la réutilisation des données. Il s'agit notamment de déterminer dans quels domaines une réutilisation des données est pertinente et proportionnée et quelles sont les infrastructures et les conditions-cadres nécessaires à l'exploitation d'espaces de données.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Accompagnement technique du projet législatif conduit par l'OFJ			

Epic	Mettre en place un organe spécialisé dans la gestion et l'interopérabilité des données			
Attribution	Objectif 10 – Réutilisation des données			
Description	En mettant en place un organe spécialisé dans la gestion et l'interopérabilité des données, le TNI-ChF et le DFI créent un point de contact pour les responsables de la transformation numérique et des données au sein de la Confédération. Ce point de contact est appelé à assurer une vision globale de la gestion des données, à formuler des recommandations et à soutenir les unités administratives dans la coordination.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'organisation de l'organe spécialisé et descriptions de rôles avec MCR - Intégration des administrateurs de données au niveau des départements (nouveau rôle) - Intégration du groupe de travail interdépartemental Open Government Data (OGD) - Création d'une plateforme d'information à l'adresse swissdatacommunity.ch - Vue d'ensemble des organes responsables de données - Deuxième évaluation de l'organe spécialisé 			

Epic	Développer les compétences en matière de gestion des données et de l'information			
Attribution	Objectif 10 – Réutilisation des données			
Description	En proposant des outils pour la gestion des données et de l'information, nous offrons aux unités administratives une base leur permettant d'augmenter leur maturité en matière de données. Il leur sera ainsi désormais plus facile de mettre à disposition leurs données de manière globale.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Descriptif des compétences requises et évaluation de la maturité - Architecture « une fois pour toutes » Confédération - Rassemblement de la terminologie relative aux données - Descriptions de rôles relatifs aux données 			

Epic	Établir un écosystème de données suisse			
Attribution	Objectif 12 – Construction d'un écosystème de données			
Description	Avec une architecture et une gouvernance communes des espaces de données, nous offrons à l'administration, aux milieux scientifiques et économiques et au public une base garantissant l'interopérabilité et la fiabilité de leurs espaces de données. Cette base permet l'émergence d'un écosystème de données suisse pouvant être raccordé au niveau international.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Règles minimales et rôles communs pour le fonctionnement d'un espace de données et d'un écosystème de données - Bases et modèles architecturaux communs - Création d'un point de contact / d'un centre de compétences pour les espaces de données 			

4.4 Priorité 4

Priorité 4 : renforcer la souveraineté numérique	
	<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'administration fédérale préserve sa liberté de décision dans les domaines stratégiques de l'administration fédérale numérique (souveraineté numérique). - La population, les entreprises et les partenaires des autorités ont confiance en l'administration fédérale.

Projet TNI	Examiner la bureautique avec OSS (BOSS)			
Attribution	Objectif 13 – Liberté de décision en matière numérique			
Description	Par la création d'un poste de travail administratif souverain, fondé sur des logiciels à code source ouvert (Open Source Software, OSS) et disposant des fonctionnalités de bureautique clés, nous soutenons, dans le cadre d'une preuve de concept, la gestion de la continuité des activités de la bureautique.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Preuve de concept environnement pour les fonctionnalités partielles de la bureautique sur la base de logiciels à code source ouvert			

Epic	Développer une vision globale des infrastructures			
Attribution	Objectif 14 – Respect des exigences en matière de sécurité et de disponibilité			
Description	En développant une vision globale des infrastructures, nous établissons une vue d'ensemble des infrastructures informatiques de l'administration fédérale du point de vue technique et organisationnel. Nous permettons la réalisation des objectifs des différents domaines infrastructurels, proposons un portefeuille de solutions et créons un cadre de référence commun pour les différentes stratégies partielles (centres de calcul, réseaux, nuage).			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Vision globale des infrastructures			

Epic	Élaborer une stratégie pour les centres de calcul			
Attribution	Objectif 14 – Respect des exigences en matière de sécurité et de disponibilité			
Description	Grâce à la stratégie de la Confédération pour les centres de calcul, nous créons des conditions fiables sur les plans organisationnel, financier et technique pour que la Confédération puisse produire des prestations informatiques sur sa propre infrastructure. Nous favorisons ainsi l'agilité des prestataires informatiques, renforçons la sécurité et la disponibilité et tirons parti des économies rendues possibles par les centres de calcul en réseau.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Avant-projet de stratégie pour les centres de calcul - Étendue et éventail des prestations des centres de calcul en réseau - Critères d'assurance qualité 			

Tâche TNI	Répondre au postulat « Sécuriser le flux de données de l'administration fédérale »			
Attribution	Objectif 14 – Respect des exigences en matière de sécurité et de disponibilité			
Description	En adoptant le postulat 23.3958 (« Sécuriser le flux de données de l'administration fédérale »), le Parlement a chargé le Conseil fédéral de montrer comment mieux contrôler le flux de données de l'administration fédérale dans les domaines critiques tout en protégeant ce flux contre les cyberattaques. Dans le rapport en exécution du postulat, nous remplissons ce mandat et examinons entre autres la possibilité de recourir à la technologie fondée sur le protocole de communication Scalability, Control and Isolation On Next-Generation Networks (SCiON).			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Rapport en exécution du postulat 23.3958			

Epic	Établir la gouvernance du nuage			
Attribution	Objectif 15 – Mise à disposition et gouvernance des services en nuage publics et privés			
Description	Avec les outils de la gouvernance du nuage, nous établissons des normes permettant de faire en sorte que le recours aux services en nuage se fasse de manière efficace, ordonnée et sûre, comme le prévoit la Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération. Nous soutenons ainsi l'administration fédérale et les unités administratives d'autres niveaux fédéraux dans leur passage au nuage.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance Cloud Service Broker (CSB) - Adaptation du modèle à niveaux du Swiss Government Cloud, y c. concrétisation de la délimitation des niveaux - Adaptation des principes relatifs à l'informatique en nuage du Swiss Government Cloud - Mise en place du groupe spécialisé eCH Cloud (élaboration de normes eCH) 			

4.5 Priorité 5

Priorité 5 : faciliter l'innovation et le changement	
	<p>Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'administration fédérale peut tester des solutions innovantes dans le respect du cadre légal. - L'administration fédérale est ouverte au changement et tire activement des enseignements des évolutions qui ont lieu en dehors d'elle.

Epic	Encourager l'IA dans l'administration fédérale			
Attribution	Objectif 19 – Chances et risques de l'intelligence artificielle			
Description	En répondant aux questions des unités administratives relatives à l'IA au sein du réseau de compétences CNAI et en examinant l'opportunité de créer des pôles de compétences thématiques au sein du réseau, nous établissons une vue d'ensemble de l'IA dans l'administration fédérale et encourageons le traitement ciblé de thèmes. Les activités communes sont renforcées et l'utilisation de l'IA dans l'administration fédérale est encouragée dans son ensemble.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la création de pôles de compétences « Infrastructure » et « Gouvernance et normes » au sein du réseau de compétences en intelligence artificielle CNAI - Participation à l'évaluation du CNAI et à l'état des lieux de l'approche suisse de réglementation de l'intelligence artificielle - Organisation d'un Lunch & Learn à propos de la fiche technique sur l'utilisation d'outils d'IA générative 			

4.6 Priorité 6

Priorité 6 : encourager une organisation moderne de l'administration et un changement de culture



Effets attendus

- Les collaborateurs sont, pour ce qui est de la transformation numérique, **soutenus** par les unités administratives compétentes.
- L'administration fédérale est un **employeur attrayant**.
- L'administration fédérale partage activement son savoir en son sein et ses unités **résolvent les problèmes ensemble**.
- Les autorités de tous les échelons étatiques, l'économie et la population peuvent **réutiliser le savoir élaboré** par l'administration fédérale.
- L'administration fédérale dispose des compétences nécessaires pour **développer en permanence ses prestations numériques**.

Epic	Soutenir la méthode BizDevOps (SAFe®)			
Attribution	Objectif 23 – Environnement de travail moderne			
Description	Avec des outils simples d'accès destinés à faciliter le choix et l'adaptation des méthodes appropriées (méthode hybride comme HERMES avec SAFe® ou méthodes agiles à l'échelle), nous soutenons les collaborateurs de l'administration fédérale dans la mise en œuvre de projets. Des directives et outils uniformes, notamment en ce qui concerne la budgétisation, le contrôle de gestion et les produits minimaux viables, favorisent une mise en œuvre harmonisée dans l'ensemble de l'administration fédérale.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Directives sur le déroulement de mises en œuvre agiles à l'échelle - Adaptation de la directive W007 (voir epic HERMES) 			

Epic	Développer les méthodes de gestion de projets ou de programmes (HERMES)			
Attribution	Objectif 23 – Environnement de travail moderne			
Description	Grâce à des directives unifiées et modernisées concernant la gestion de projets ou de programmes, nous soutenons la mise en œuvre de projets impliquant plusieurs départements ou offices au sein de l'administration fédérale ou d'autres administrations en Suisse. Nous améliorons ainsi l'interopérabilité et la communication et soutenons par là même l'utilisation ciblée des ressources.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Outil pour le dimensionnement de projets ou de programmes (sizing) - Traitement des retours d'expérience des utilisateurs et du groupe spécialisé eCH HERMES - Nouvelle approche et outils pour la gestion du jeu de données de documents - Adaptation de la directive W007 du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération 			

Projet TNI	Mettre en œuvre le projet CEBA			
Attribution	Objectif 23 – Environnement de travail moderne			
Description	Le projet CEBA vise à faire de Microsoft 365, la version en nuage des services Microsoft, un nouvel outil standard de l'administration fédérale. Les collaborateurs de cette dernière pourront ainsi continuer de disposer des applications Office les plus récentes.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats	- Introduction de Microsoft 365 dans les unités de l'administration fédérale en principe d'ici à fin 2025			

Epic	Étendre la méthodologie de modélisation de la Confédération			
Attribution	Objectif 25 – Gestion du savoir et compétences			
Description	Grâce à la méthodologie de modélisation de la Confédération, nous permettons la représentation structurée de processus et de structures. Nous soutenons ainsi une compréhension commune entre spécialistes de l'administration fédérale. Plus la méthode sera utilisée, plus son utilité sera grande.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre d'expertise sur la méthodologie de modélisation de la Confédération - Optimisation publication génération de documents à partir du contenu de modèles - Optimisation publication contenus de modèles et diagrammes en ligne - Description de l'interface / de la plateforme de données - Examen de la directive A736 – outils de modélisation d'architecture et de processus 			

Epic	Conduire la CoP sur les applications SaaS			
Attribution	Objectif 25 – Gestion du savoir et compétences			
Description	En offrant une vue d'ensemble de l'utilisation d'outils Software as a Service (SaaS) et en fournissant des informations sur les bonnes pratiques, nous favorisons l'harmonisation du recours aux outils SaaS en nuage au sein de l'administration fédérale (utilisation, sécurité des données, achat, etc.). Nous soutenons ainsi les collaborateurs de l'administration fédérale et évitons les doublons au niveau des évaluations, du développement et des achats. Grâce à cette harmonisation, nous favorisons également la sécurité et la conformité (compliance).			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une liste des outils et applications SaaS en nuage - Conduite de la CoP sur les applications SaaS 			

Projet TNI	Renouveler la stratégie GEVER et la gouvernance			
Attribution	Objectif 25 – Gestion du savoir et compétences			
Description	Grâce au renouvellement de la stratégie portant sur la gestion électronique des affaires (stratégie GEVER) et à des structures de gouvernance appropriées, nous soutenons une gestion de l'information moderne et conforme aux directives tout au long du cycle de vie des informations. La gestion des affaires soutient la collaboration dans et entre les offices.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la stratégie GEVER - Plan directeur GEVER pour 2025 			

4.7 Priorité 7

Priorité 7 : accélérer de manière coordonnée la transformation numérique



Effets attendus

- L'administration fédérale a une **compréhension commune** des responsabilités et des priorités de la transformation numérique.
- Les **collaborateurs** comprennent les changements liés à la transformation numérique et **participent activement à sa conception**.
- L'administration fédérale **réagit rapidement aux changements** et adapte ses priorités de manière flexible.

Projet TNI	Soutenir la gouvernance de la transformation numérique			
Attribution	Objectif 26 – Compréhension commune			
Description	Grâce aux analyses de situation et aux propositions d'options en matière de gouvernance du numérique demandées par le délégué à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique, nous créons une base de discussion adéquate à l'intention des personnes et des organes compétents. Nous promovons ainsi une compréhension commune et facilitons les adaptations possibles.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification des besoins concernant la fusion de l'ordonnance sur la transformation numérique et l'informatique (OTNI) et de l'ordonnance sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (OMETA) - Accompagnement de la mise en œuvre de l'ordonnance sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (OMETA) - Vue d'ensemble des organes concernés par la transformation numérique - Adaptation de la procédure d'attribution des ressources centrales destinées aux projets pilotes de transformation numérique P053 			

Epic	Développer un modèle de maturité de la transformation numérique			
Attribution	Objectif 26 – Compréhension commune			
Description	En examinant le recours à un cadre uniforme pour la mesure de la maturité numérique, le TNI-ChF soutient la transformation numérique de l'administration fédérale. L'évaluation de la maturité numérique permet de définir des mesures et des adaptations ciblées destinées à améliorer la mise en œuvre de la stratégie.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	- Preuve de concept modèle de maturité « maturité numérique de l'administration fédérale » sur la base de cadres établis			

Epic	Établir une vue d'ensemble des stratégies			
Attribution	Objectif 26 – Compréhension commune			
Description	En établissant des vues d'ensemble des objectifs des stratégies pertinentes, nous rendons visibles les orientations stratégiques et fondons une compréhension commune de la valeur ajoutée des projets prioritaires dans le cadre de la transformation de l'administration, tout en créant un contexte permettant le développement des instruments de coordination de la transformation numérique et de la gouvernance de l'informatique.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des stratégies pertinentes émanant d'acteurs étatiques fédéraux - Examen des options concernant les produits de communication / vues d'ensemble - Preuve de concept plateforme d'information sur les contenus de stratégies pertinents 			

Epic	Rendre possible l'architecture de la cyberadministration			
Attribution	Objectif 26 – Compréhension commune			
Description	Par des blueprints ou de bonnes pratiques, nous allégeons la charge des architectes d'entreprise à tous les niveaux administratifs. En créant un contexte et en établissant des conditions-cadres, nous mettons à leur disposition des bases destinées à leur faciliter le travail dans le cadre de leur organisation. Les spécialistes de l'architecture contribuent ainsi à ce que leur organisation puisse mettre en place des solutions durables et interopérables.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe spécialisé Architecture et d'un comité consultatif sur l'architecture ANS - Documents eCH sur l'architecture de la cyberadministration (groupe spécialisé SEAC) 			

Epic	Renouveler la gestion des directives TNI			
Attribution	Objectif 27 – Organisation de la transformation numérique			
Description	Le TNI-ChF pilote la transformation numérique de manière à rendre l'administration fédérale moderne et interopérable en se fondant sur l'OTNI et sur la LMETA. Par des directives, des normes et des lignes directrices, il améliore la collaboration entre unités administratives et, avec ses partenaires, favorise l'interopérabilité aux niveaux technique, sémantique, organisationnel et juridique.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Publication / préparation de documents (page Internet) - Harmonisation des métadonnées pour les directives (base sémantique) - Modernisation du processus de cycle de vie des directives (ligne directrice) 			

Epic	Soutenir les centres d'expertise (CoE)			
Attribution	Objectif 27 – Organisation de la transformation numérique			
Description	La création de centres d'expertise permet de promouvoir la mise en place de structures modernes pour la fourniture de prestations spécialisées avec effet global au sein de l'administration fédérale, ce qui permet des gains d'efficacité et des effets de synergie.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandations sur le financement de centres d'expertise et sur la facturation - Procédure pour la création de centres d'expertise dans l'administration fédérale 			

Projet TNI	Introduire un outil de controlling du portefeuille de la Confédération			
Attribution	Objectif 26 – Compréhension commune			
Description	Le remplacement de l'outil utilisé actuellement dans l'ensemble de l'administration fédérale « Cockpit IKT » par un outil pérenne de controlling du portefeuille de la Confédération fondé sur SAP EPPM permet diverses améliorations. Le nouvel outil répondra aux besoins actuels, comme le soutien aux projets agiles et aux objets BizDevOps. Les offices et les départements seront donc soutenus tant dans le controlling et la gestion du portefeuille que dans le controlling de projets, de programmes et d'applications. L'extension du champ d'application est examinée et l'intégration avec les autres systèmes de conduite favorisée.			
Horizon temporel	2024	2025	2026	2027 +
Résultats 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Release produit minimum viable (MVP) de l'outil de controlling du portefeuille de la Confédération 1.0 - Release de l'outil de controlling du portefeuille de la Confédération 1.1 			

5. Liste des abréviations

AGOV	Service d'authentification des autorités suisses
ANS	Administration numérique suisse
API	Application Programming Interface
BTB	Trust Broker Confédération
BO	Business Owner
CEBA	Bureautique en nuage
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CHN	Suisse numérique
CNAI	Réseau de compétences en intelligence artificielle
CoE	Centre d'expertise
Conseil TNI	Conseil TNI de la Confédération
CoP	Communauté de pratique
CSB	Cloud Service Broker
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Délégué TNI	Délégué à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
eCH	Association eCH (E-Government Standards)
EO	Epic Owner
FF	Feuille fédérale
GEVER	Gestion électronique des affaires
GSS	Comité de gestion des services standard
IA	Intelligence artificielle
IAM	Gestion des identités et des accès de la Confédération
LACRE	Loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises
LMETA	Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
LSI	Loi sur la sécurité de l'information
MCR	Missions, compétences et responsabilités
MVP	Produit minimum viable
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OGD	Open Government Data
OIAM	Ordonnance sur les systèmes de gestion des données d'identification et les services d'annuaires de la Confédération
OMETA	Ordonnance sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités
OSS	Logiciel à code source ouvert
OTNI	Ordonnance sur la transformation numérique et l'informatique
PITF	Plan intégré des tâches et des finances
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SaaS	Software as a Service
SAFe	Scaled Agile Framework
SEAC	Swiss eGovernment Architecture Community (groupe spécialisé eCH)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SOA	Architecture orientée services
TNI	Secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique de la Chancellerie fédérale